

Qu'est-ce qu'un **ETF** ?

Qu'est-ce qu'un ETF ?

Un Exchange Traded Fund (ETF) est un produit d'investissement coté en bourse dont le but est de refléter le plus fidèlement possible le rendement et la volatilité d'un indice de référence ou d'un sous-jacent (par exemple un indice de marché).

DEUX TYPES DE POLITIQUE DE REVENUS

Un ETF peut adopter deux approches concernant les revenus générés :

- **ETF de Capitalisation** : l'ETF réinvestit automatiquement les revenus générés au sein du fonds. Les gains sont intégrés à la valeur de l'ETF au lieu d'être distribués aux actionnaires.
- **ETF de Distribution** : l'ETF verse les revenus aux investisseurs, généralement sur une base régulière (mensuelle, trimestrielle ou annuelle).

Également, il permet d'exposer les investisseurs à un marché, un secteur ou une classe d'actifs spécifique (actions, obligations, matières premières, devise...) selon deux méthodes de réplication :

Réplication physique : l'ETF détient directement les actifs composant l'indice.

Réplication synthétique : la performance de l'indice est reproduite à travers l'utilisation des produits dérivés. L'ETF ne détient pas directement les actifs composant l'indice.

Cependant, tous les ETF ne se ressemblent pas : derrière un même indice peuvent se cacher des écarts significatifs de frais, de performances et de risques. Comparer les caractéristiques essentielles de chaque ETF reste une étape clé avant d'investir.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UN FONDS D'INVESTISSEMENT CLASSIQUE ?

Un fonds d'investissement classique est généralement géré de manière active. La gestion active consiste à sélectionner, selon une stratégie définie, des actions, des obligations ou d'autres actifs dans l'objectif de surperformer un indice de référence. Les performances du fonds sont ensuite comparées à cet indice, qui sert de benchmark.

À l'inverse, les ETF sont le plus souvent gérés de manière passive. Leur objectif n'est pas de battre un indice, mais de se rapprocher le plus fidèlement possible de la performance de cet indice. Lorsque la composition de l'indice évolue, l'ETF ajuste automatiquement son portefeuille afin d'intégrer ces changements.

Également, une autre différence réside dans leur mode de négociation. Contrairement aux fonds traditionnels actifs, un ETF est coté en continu en bourse et il peut ainsi être négocié à l'achat ou à la vente à tout moment pendant les heures d'ouverture du marché, comme une action.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Durée : illimitée

Montant minimum : aucun

Valeur nette d'inventaire : calculée quotidiennement et disponible sur le site internet de l'émetteur.

PRINCIPAUX AVANTAGES

- **Frais :** les ETF ont des frais de gestion généralement assez faibles en comparaison avec les fonds actifs.
- **Transparence :** on peut facilement retrouver et connaître la composition de l'indice sous-jacent, ce qui offre une transparence totale du produit .
- **Diversification :** Avec un budget relativement petit, il est possible de construire rapidement et facilement un portefeuille diversifié.

PRINCIPAUX INCONVÉNIENTS

Les ETF à gestion passive se contentent de suivre la performance d'un indice, ce qui peut être un désavantage pour un investisseur actif cherchant à obtenir des rendements supérieurs à ceux du marché. Comme pour tous produits d'investissement, les ETF comportent des risques, notamment le fait que ni le rendement ni le capital ne sont garantis. Il existe donc un risque de perte partielle ou totale du capital investi.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES ?

Risque de marché

En cas de baisse de l'indice, l'ETF peut être amené à baisser dans les mêmes proportions, voire plus s'il s'agit d'un ETF avec un effet de levier. Ce dernier permet d'amplifier à la hausse ou à la baisse la performance de l'indice. Accentuant la volatilité, ce type d'ETF est considéré comme plus risqué que les ETF classiques.

Risque de liquidité

Les ETF offrent une diversification et une liquidité apparente mais le risque de liquidité peut se manifester si aucune contrepartie n'est disposée à acheter l'ETF sur le marché secondaire. Cependant, la plupart des ETF opèrent avec un market maker (un teneur de marché) dont le but est de maintenir la liquidité nécessaire à l'ETF, ce qui permet d'atténuer ce risque.

Risque de change

Les fluctuations des taux de change peuvent influencer les rendements potentiels des ETF.

Risque de contrepartie

Incapacité ou refus d'une contrepartie d'honorer ses obligations.

Risque des produits dérivés

Certains ETF, comme les ETF synthétiques, utilisent des produits dérivés pour obtenir la performance de l'indice. L'utilisation de ces produits dérivés peut, par leur effet de levier, augmenter la sensibilité du portefeuille aux fluctuations du marché.

Risque lié à la situation géographique/thème

Investir dans une région spécifique ou dans un thème particulier peut accroître la volatilité du produit. La liquidité des titres composant le produit peut être réduite, rendant leur vente ou négociation plus difficile. De plus, la supervision et la réglementation peuvent être moins rigoureuses, et les procédures opérationnelles moins bien établies. Les marchés émergents, par exemple, peuvent présenter une instabilité politique accrue, entraînant une volatilité et des incertitudes supplémentaires, et augmentant ainsi le risque de pertes.

TYPE DE FRAIS

Frais d'entrée : aucun

Frais de sortie : aucun

Frais récurrents : les frais facturés par le gestionnaire de fonds figurent dans le document d'informations clés (DIC) et dans le prospectus de l'ETF

Frais de courtage : à l'achat et à la vente

Potentiellement, des frais de gestion et droits de garde, liés aux dossiers, titres peuvent être appliqués. Les tarifs spécifiques sont repris dans les tarifs, disponibles sur www.beobank.be

FISCALITÉ EN BELGIQUE

Sur base du cadre fiscal actuellement applicable en Belgique, et sous réserve d'évolution du cadre législatif, les revenus perçus par les investisseurs particuliers sont soumis à l'impôt des personnes physiques comme indiqué ci-dessous :

Précompte mobilier

Les dividendes versés aux investisseurs sont soumis à un précompte mobilier libératoire de 30%. Lorsque l'ETF investit plus de 10 % de ses actifs en créances, une partie des plus-values réalisées peut également être soumise à un précompte mobilier de 30 %. Cette taxation s'applique uniquement sur la partie des plus-values correspondante aux investissements obligataires sous-jacents, sauf décision anticipée de l'administration fiscale.

Taxe sur les opérations boursières (TOB)

Une taxe sur les opérations de bourse peut s'appliquer lors de l'achat ou de la vente d'un ETF sur le marché secondaire. Le taux dépend de la structure (FCP ou SICAV) et du lieu d'enregistrement du fonds :

- **0,12 %** (avec un maximum de 1300€) pour les ETF enregistrés dans l'EEE (Espace économique européen) à l'exception des SICAV de capitalisation figurant sur la liste de la FSMA.
- **0,35 %** (avec un maximum de 1600 €) pour les ETF enregistrés en dehors de l'EEE à l'exception des SICAV de capitalisation figurant sur la liste de la FSMA.
- **1,32 %** (avec un maximum 4000€) pour les ETF à capitalisation figurant sur la liste de la FSMA.

Taxe sur les plus-values (applicable à partir du 1 janvier 2026 et sous réserve d'adoption du texte définitif)

En Belgique, une taxe sur les plus-values sera introduite à partir du 1er janvier 2026. Cette loi ne sera officiellement adoptée que plus tard dans l'année 2026, mais la taxe s'appliquera dès le 1er janvier 2026. En principe, une taxe de 10 % serait appliquée sur la plus-value réalisée, si la plus-value n'est pas assujettie au précompte mobilier et si sur base annuelle, des plus-values ont été réalisées dépassant le montant exonéré.

Les moins-values réalisées pendant la même année pourraient être déduites des plus-values réalisées.

PLAINTES

Toute plainte concernant ce produit et/ou les services qui y sont liés peut-être au service réclamations de Beobank au **02/620.27.17** ou via **recla@beobank.be**, au service de médiation du secteur bancaire au **02/545.77.70** ou via **ombudsman@ombudsfin.be**.

DISCLAIMER

Cette publication est uniquement destinée à des fins d'information. Elle ne peut en aucun cas être interprétées comme un conseil d'investissement personnel ou une recommandation d'achat ou de vente d'un investissement.

Bien que les informations soient basées sur des sources jugées fiables, Beobank ne peut garantir qu'elles sont complètes, exactes et à jour, et vous devez tenir compte d'éventuels changements de circonstances (législation, traitement fiscal).